

**Complément d'information n° 3
en lien avec la correspondance du ministre de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur du 2 avril
pour le suivi personnalisé auprès des élèves
(ce complément d'information écrase le précédent)**

Le suivi personnalisé auprès des élèves

Le suivi personnalisé devrait être un suivi global qui comprend à la fois une dimension affective et académique. Il ne s'agit pas d'enseignement à distance ni de suivi psychologique.

Le suivi personnalisé devrait être assuré de façon hebdomadaire à tous les élèves selon les besoins et les disponibilités de chacun (élèves, parents, enseignants). À l'éducation préscolaire, au primaire et avec les élèves handicapés, il pourrait nécessiter la collaboration avec les parents. Pour les élèves vulnérables, il devrait être intensifié en fréquence, en collaboration avec les personnels professionnel et de soutien.

Le suivi personnalisé ne devrait pas exiger de production d'activités d'enseignement-apprentissage, d'évaluation à produire et à administrer. Il vise seulement la **consolidation** des apprentissages et non l'enseignement de nouveau contenu.

Il n'y a pas de forme de suivi personnalisé prescrite. Cela peut se faire par téléphone¹ ou par différents moyens technologiques disponibles ou déjà utilisés par le personnel enseignant².

Dans l'organisation des suivis personnalisés par les équipes-écoles, ces éléments pourraient être **suggérés** selon la réalité de vos milieux :

- Faire preuve de **souplesse et de flexibilité** en lien avec les réalités et la disponibilité de chaque membre du personnel, qui peuvent varier selon la situation, pour assurer les suivis pédagogiques, pour répondre aux questions, etc.;
- Répartir **équitablement** les tâches de suivi personnalisé avec tout le personnel disponible en attribuant un nombre d'élèves maximum et réaliste à chaque enseignante ou enseignant dans le cadre des balises suivantes :
 - Un enseignant devrait assurer le suivi personnalisé d'élèves qu'il connaît,

¹ Afin de garder le numéro de téléphone confidentiel, il faut faire le *67 pour les téléphones fixes ou masquer l'identification sur les téléphones portables.

² La gestion des frais que pourrait générer le suivi personnalisé (téléphoniques ou autres) pourrait faire l'objet de discussion avec l'employeur et est portée à l'attention du ministère.

- Au primaire, les enseignants spécialistes et les enseignants orthopédagogues devraient être mis à contribution pour appuyer les titulaires dans le suivi personnalisé des élèves,
- Au secondaire, un enseignant devrait prendre en charge un nombre maximal et réaliste de suivis personnalisés d'élèves dans le principe du tutorat,
- La direction devrait être la personne désignée pour recevoir tout signalement de situations familiales problématiques ou d'inquiétudes de maltraitance et en faire le suivi selon la trajectoire que nous avons réclamée au ministère, mais qui n'est toujours pas établie;
- Solliciter les personnels de services complémentaires et de soutien afin d'assurer un soutien pédagogique intensifié pour les élèves qui ont des besoins particuliers;
- Prévoir du personnel enseignant disponible au secondaire pour chacune des disciplines afin que les élèves puissent poser des questions académiques (ex. : horaire centralisé);
- Prévoir du personnel suppléant pour remplacer du personnel qui serait dans l'impossibilité de poursuivre le suivi personnalisé;
- Mettre en place un soutien informatique et offrir des formations à distance pour le personnel enseignant qui en aurait besoin au plan technologique ou en lien avec les trousseaux d'activités pédagogiques du MEES et le suivi personnalisé.

La trousse pédagogique hebdomadaire

Afin de respecter la semaine régulière de travail, il a été demandé au ministère que les équipes-écoles reçoivent la trousse plus tôt que chaque jeudi. Pour **la première réception de cette semaine**, étant donné les délais serrés, **la date du lundi 6 avril ne devrait pas être imposée comme une date butoir pour transmettre la trousse et obliger ainsi le travail de fin de semaine**. Dans les échanges avec la FSE, le ministre s'est montré ouvert à ce que les trousseaux puissent être envoyés **jusqu'à mardi en soirée**, puisqu'elles ont été transmises seulement aujourd'hui.

La personnalisation de la trousse ne doit pas être une personnalisation individuelle pour chaque élève ni une adaptation ou une modification systématique du contenu. Elle peut se faire selon des modalités différentes et selon les réalités de chaque équipe-école (ex. : par groupe, par niveau, par matière, etc.).

De la même façon, il revient à chaque équipe-école de déterminer les modalités pour transmettre la trousse personnalisée aux parents ou aux élèves.

Plateforme *L'école ouverte*

Le ministère a mis en ligne *L'école ouverte* qui est destinée aux parents et aux élèves. Le personnel peut aussi s'y référer au besoin.

Examens ministériels

L'annulation de l'ensemble des examens ministériels pourra occasionner des difficultés d'exercice du jugement professionnel pour certaines disciplines, notamment celles en lien avec la sanction des études. Des interventions auprès du ministère ont été faites à cet égard et des directives provenant de la direction de la sanction des études sont attendues à cet effet.

FP et FGA

Le site *L'école ouverte* du MEES dispose d'un lien menant au Carrefour FGA et au Carrefour FP. La FSE est intervenue auprès du ministère concernant les enjeux importants soulevés pour ces deux secteurs. En réponse, le ministère a fait savoir qu'une correspondance avec des précisions pour la FP et la FGA sera transmise la semaine prochaine.